Section 0. Avis d'appel public à candidature de marché public (AAPCMP)

N°...001../MAEP/SoNaMA/PRMP/SP-PRMP du ...04/02/.....2022

1. Cet Avis public à candidature de marché public (APCMP) fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le portail web (www.marches-publics.bj) des marchés publics du Bénin en date du 25 janvier 2022.

2. La Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National pour financer le Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **l'acquisition et pose de fournitures pour l'aménagement des Sanitaires / de la Cantine et de la Classe** au profit de la SoNaMA.

3. La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour **l'acquisition et pose de fournitures pour l'aménagement des Sanitaires / de la Cantine et de la Classe** au profit de la SoNaMA.

   La prestation est en lot unique.

4. Les exigences en matière de qualification des soumissionnaires conformément aux dispositions des articles 59 et 60 de la loi N°2020 – 26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin sont relatives aux capacités des soumissionnaires en matière d'expériences acquises dans la réalisation des prestations similaires à celle faisant l'objet du marché et en termes de moyens matériels, humains et financiers et sont déclinées comme il suit :

a. Être une entreprise régulièrement constituée et installée au Bénin, en règle vis-à-vis de la législation en vigueur, spécialisée dans le domaine des BTP et attesté par le RCCM ou statut.

b. Au plan Technique

- Avoir au moins deux (02) expériences en construction des travaux de génie civil ou d'ouvrages similaires en nature et en montant ou plus complexes au cours des cinq (05) dernières années (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021), attestés par les Autorités Contractantes (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin) ou toutes autres personnes morales de droit privé justifiées par des attestations de bonnes fin d'exécution et/ou procès-verbal de

réception provisoire ou définitive appuyés par la photocopie de la page de garde et de signature du marché ;
Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence, elles présenteront en contrepartie des expériences, les qualifications et expériences professionnelles de leurs personnels d'encadrement à savoir :

- Directeur Technique : Ingénieur en Génie Civil ou Génie Rural (BAC + 5) ou équivalent avec dix (10) ans d'expériences professionnelles dans les travaux de génie civil ;
- Conducteur des Travaux : Technicien Supérieur en Génie Civil ou Génie Rural (BAC +3) ou équivalent avec dix (10) ans d'expériences professionnelles dans les travaux de génie civil ;
- Présenter une assurance des risques professionnels couvrant toute la période d'exécution du marché.

- Fournir un minimum de matériels à savoir une bétonnière, un vibreur, un camion benne de 6 roues, les petits outillages des ouvriers (voir la liste détaillée dans le contenu de la DRP pour les informations détaillées).

c. Au plan financier :

- Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités de construction à hauteur de treize millions (13.000.000) francs CFA qui correspond au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des cinq (05) dernières années (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) ;
- Justifier qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, avoirs non grevés, lignes de crédit d'un montant de quinze millions (15,000,000) de F CFA ;
- Présenter des Etats financiers certifiés par la DGI au cours des années (2018, 2019 et 2020), ou bilan d'ouverture certifié par la DGI pour les entreprises naissantes.

Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution des travaux est de cinq (05) mois.

6. La participation à cette Demande de Renseignements et de Prix tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61, 62 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA), sise à Ouidah, à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon à droite en quittant Cotonou, 01 BP Ouidah République du Bénin, Tél : (+229) 51 20 90 85** ; Email : secretariat.prmp@sonama.bj et prendre connaissance de la Demande de Renseignements et de Prix à l'adresse mentionnée ci-dessus de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement une copie de la Demande de Renseignements et de Prix à l'adresse mentionnée ci-après 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, à compter du 04/02/2022. La Demande de Renseignements et de Prix en version papier sera immédiatement remis aux candidats sur simple

présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

9. Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP. Seuls les candidats ayant retirés la DRP sont autorisés à soumissionner.

10. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie ainsi qu'une (01) version électronique sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA), sise à Ouidah, à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon à droite en quittant Cotonou, 01 BP Ouidah République du Bénin**, au plus tard le 17/02/2022 à 10h précises, heure locale. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

11. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle de réunion de **la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA), sise au 1er étage de l'immeuble qui abrite ladite société à Ouidah, à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon à droite en quittant Cotonou**, le 17/02/2022 à 10h 30mn, heure locale. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux cent onze mille huit cent soixante-quatre (211.864)** francs CFA.

12. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Ouidah, le 04/02/2022

GOUDJINOU K. Henri
Personne Responsable des Marchés Publics